

CERN/FC/5441
CERN/2908
Original: anglais
15 juin 2010

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Suite à donner

Procédure de vote

PRENDRE NOTE	COMITÉ DES FINANCES 330 ^e réunion 16 juin 2010	-
PRENDRE NOTE	CONSEIL 155 ^e session 18 juin 2010	-

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes du CERN pour l'exercice 2009**

Rapport des vérificateurs des comptes à la Cour des comptes d'Italie

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes du CERN pour l'exercice 2009**

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
3.	APPLICATION DES NORMES IPSAS ET RÈGLEMENT FINANCIER RÉVISÉ.....	4
	3.1 Application des normes IPSAS.....	4
	3.2 Règlement financier révisé et ses modalités d'application.....	4
4.	EXÉCUTION DU BUDGET 2009.....	4
	4.1 Montants budgétaires et montants réalisés	5
	4.2 Déficit comptable net.....	6
5.	STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES.....	7
6.	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2009	8
	6.1. Actif	8
	6.1.1 Actif non courant	8
	6.1.2 Actif courant	11
	6.2 Passif et actif net	12
	6.2.1 Actif net	12
	6.2.2 Passif non courant.....	12
	6.2.3 Passif courant.....	14
7.	ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2009	15
8.	ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET 2009.....	17
9.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2009	17
10.	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	17
11.	SERVICE D'AUDIT INTERNE.....	19
12.	SUIVI DES RECOMMANDATIONS POUR LA PÉRIODE 2006 - 2008.....	20
	ANNEX 1.....	21

INTRODUCTION

La base juridique de la vérification confiée aux commissaires aux comptes est donnée dans le Protocole financier annexé à la Convention constitutive de l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire du 1^{er} juillet 1953, telle qu'elle a été modifiée le 17 janvier 1971, et dans le Règlement financier approuvé par le Conseil (article 11 – Vérification des comptes et annexe II – Commissaires aux comptes).

Suite au récent passage aux normes IPSAS des États financiers et comptables, le Conseil a approuvé le 12 décembre 2008 la révision des règles d'administration financière en vigueur au CERN (Règlement financier et Règles financières intérieures).

Cette révision, recommandée par les précédents commissaires aux comptes, a pris fin à l'issue d'une longue procédure et tient compte des conclusions du Groupe de travail du Conseil sur la gouvernance du CERN (CERN/FC/5228/Rév. – CERN/2777/Rév.) et du Groupe de travail du Comité des finances sur l'examen de la politique et des procédures du CERN en matière d'achats (CERN/FC/5259 - CERN/2797).

Nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2009 conformément aux normes internationales de contrôle généralement admises, en particulier les normes IPSAS.

Nous avons organisé et effectué notre travail conformément à notre stratégie de vérification de manière à nous assurer raisonnablement que les États financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous avons examiné, par sondage, un certain nombre d'opérations et la documentation correspondante et avons obtenu un nombre suffisant de pièces fiables à l'appui des comptes et des informations figurant dans les États financiers.

Nous avons évalué les nouveaux principes comptables appliqués et les estimations faites par la Direction, ainsi que la pertinence de la présentation des informations dans les États financiers.

À la suite de cette vérification, nous disposons donc d'éléments suffisants pour formuler l'avis exposé ci-après.

Une lettre de déclaration se référant aux comptes de l'exercice 2009, signée par le Directeur de l'administration et de l'infrastructure générale et le chef du département Finances et achats, a été remise et fait partie intégrante de la documentation d'audit.

2. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à l'Article 21 du Règlement financier du CERN, les commissaires soumettent au Comité des finances un rapport, pour approbation par le Conseil, et certifient dans les termes suivants que les états financiers sont corrects :

« Les États financiers de l'Organisation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2009 ont été vérifiés conformément aux instructions que nous avons reçues. Nous avons recueilli tous les renseignements et explications que nous avons demandés et nous certifions, à la suite de cette vérification, qu'à notre avis, les États financiers donnent une vue exacte et fidèle de la situation de l'Organisation, sous réserve des observations présentées dans notre rapport ».

exercice clos au 31 décembre 2009

Rome, le 21 mai 2010

Bartolomeo Manna

Franco Franceschetti

Vérificateurs des comptes à la Cour des comptes d'Italie

3. APPLICATION DES NORMES IPSAS ET RÈGLEMENT FINANCIER RÉVISÉ

3.1 Application des normes IPSAS

En 2009, l'application des normes IPSAS aux États financiers, initiée en 2007, a été menée à bien grâce aux efforts du département Finances et achats. Elle suit également la recommandation des commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche qui, ces dernières années, ont régulièrement préconisé d'adopter un système comptable conforme aux normes IPSAS.

Notre analyse des comptes annuels et les entretiens qui ont suivi avec la Direction du CERN nous permettent de conclure que les normes IPSAS ont été mises en œuvre de manière correcte par la Direction du CERN.

3.2 Règlement financier révisé et ses modalités d'application

Comme indiqué précédemment, le Règlement financier révisé du CERN et ses modalités d'application¹ sont entrés en vigueur en décembre 2008.

Cette révision est née de la nécessité de mettre à jour et d'améliorer le Règlement financier et les Règles financières intérieures, et de les mettre en conformité avec les conclusions des groupes de travail du CERN, les normes IPSAS et les recommandations formulées dans les rapports des commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche.

En fait, certaines des nouvelles dispositions ne font que mettre en application des améliorations déjà apportées comme, par exemple, la comparaison entre les montants budgétaires et les montants effectivement réalisés (article 9 du Règlement financier révisé), la création d'un fonds CHIS dédié exclusivement aux membres (actifs et pensionnés) du Régime d'assurance maladie du CERN (article 13), la possibilité de recourir à des emprunts à court terme pour couvrir des risques temporaires de liquidité (article 17).

4. EXÉCUTION DU BUDGET 2009

¹ CERN/FC/5305 – CERN 2822 17 novembre 2008.

Le tableau « Comparaison entre les montants budgétaires et les montants réalisés » est conforme à la norme IPSAS 24 qui exige que les États financiers comprennent un tableau comparant les montants du budget et les montants effectifs découlant de l'exécution du budget. Cette norme requiert également d'expliquer les différences significatives entre les montants budgétaires et les montants réalisés.

À cet égard, même si nous savons que la Direction publie un bilan d'activités annuel dans lequel ces écarts peuvent être expliqués en détail, nous recommandons le recours à des notes plus descriptives pour expliquer les différences entre les montants budgétaires et les montants réalisés.

4.1 Montants budgétaires et montants réalisés

Dépenses totales

En 2009, la différence entre les charges budgétaires (900,6 MCHF) et les dépenses (890,0 MCHF) s'est élevée à 10,6 MCHF, soit une diminution de -1,2%. Concernant ce poste, nous observons une diminution des charges de matériel et des intérêts et charges financières², ainsi qu'une augmentation des charges de personnel.

En fait, si l'on compare, pour cet exercice financier, les dépenses totales de 2009 (890,0 MCHF) aux dépenses totales de 2008 (892,8 MCHF)³, on constate également une diminution de 2,8 MCHF (0,3%), qui provient toutefois uniquement d'une diminution des charges de matériel (20,5 MCHF) ainsi que des intérêts et charges financières (4,9 MCHF). Inversement, les charges de personnel ont augmenté d'environ 4,6% par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant du programme LHC (charges: 243,5 MCHF en 2009 contre 324,7 MCHF en 2008), en 2009, les dépenses liées au personnel et au matériel ont représenté 62,6% (contre 71,4% en 2008) des dépenses de l'exercice pour l'ensemble des programmes scientifiques⁴.

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel se sont élevées à 515,6 MCHF, en augmentation de 22,6 MCHF (+4,6%) par rapport à l'exercice 2008, en dépit du fait le nombre total de

² En particulier pour les intérêts des emprunts à court terme, comme indiqué dans les États financiers pour 2009, Partie 1, note 4.

³ États financiers de l'exercice 2008, page 2.

⁴ Voir États financiers, Partie 1, note 1, tableau.

postes a été ramené de 2 544 en 2007 à 2 400 en 2008, et enfin 2 378 au 31 décembre 2009. Au cours de l'exercice 2009, les charges de personnel ont globalement diminué pour les titulaires, et augmenté pour les boursiers, les attachés payés et les apprentis. Le détail des charges de personnel est présenté dans les États financiers, Partie 2, note 21.

Le tableau « Mouvements de tous les membres du personnel en poste » n'est pas présenté dans les États financiers de 2009.

À notre demande, la Direction nous a communiqué des données qui permettent d'expliquer l'augmentation des charges de personnel. Celle-ci est due principalement à une augmentation du nombre des boursiers et des attachés qui ont été titularisés (52 unités en 2009 contre 21 en 2008) et à une augmentation des recrutements extérieurs de membres du personnel employés (101 unités en 2009 contre 69 en 2008). En outre, les départs du CERN ont diminué et sont passés de 234 unités en 2008 à 175 unités en 2009.

Produit total

Le produit total s'élève à 1 196,4 MCHF, en augmentation de 3,3% par rapport à la fin de l'exercice précédent (1 158,7 MCHF en 2008). L'essentiel de ce montant (91,8%) provient des contributions des États membres. Le détail des produits est présenté dans les États financiers, Partie 1, page 4.

4.2 Déficit comptable net

Le produit total moins les charges totales donne un excédent budgétaire de 306,4 MCHF. Après déduction d'un montant de 14,0 MCHF pour le remboursement du capital, 292,4 MCHF ont été alloués au solde budgétaire pour réduire le déficit budgétaire cumulé.

2009 est le troisième exercice où le CERN enregistre un excédent budgétaire après un certain nombre d'années de déficit. Cela confirme que la tendance s'est inversée dans le bon sens par rapport au passé, comme le montre le tableau ci-après :

<i>Exercice</i>	Budget	Résultats
2005	-332,03	-323,62
2006	-183,90	-184,28
2007	105,10	130,60
2008	229,40	265,90
2009	276,80	306,40

La réconciliation comptable, qui suit le tableau « Comparaison entre les montants budgétaires et les montants réalisés », permet de voir comment l'excédent budgétaire de 306,4 MCHF devient un déficit comptable net pour l'exercice 2009 de -16,2 MCHF en intégrant au premier, en excédent ou en déficit, les montants qui ne sont pas comptabilisés dans le budget mais qui le sont dans les États financiers 2009. La réconciliation comptable est faite par amortissement des immobilisations, charges transférées aux immobilisations moins les variations des provisions.

5. STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES

Les États financiers du CERN, élaborés et présentés conformément à l'IPSAS 1, comprennent les éléments suivants :

- un État de la situation financière, montrant l'actif courant et l'actif non courant, ainsi que le passif courant et le passif non courant ;
- un État des variations de l'actif net / situation nette, montrant l'excédent ou le déficit net de l'exercice, notamment les charges et les produits comptabilisés directement à l'actif net sans passer par le compte de résultat ;
- un État de la performance financière, montrant l'excédent/le déficit de l'exercice ;
- un tableau des flux de trésorerie, montrant les entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour les activités opérationnelles, d'investissement et de financement, ainsi que le total de la trésorerie à la clôture de l'exercice ;
- des notes, donnant des informations sur les méthodes comptables et, le cas échéant, les informations complémentaires requises pour obtenir une image fidèle.

La note 1 aux États financiers décrit la mise en application des principes comptables.

6. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2009

6.1. Actif

L'actif, composé pour l'essentiel de l'actif non courant (98,7%), s'élève au total à 8 131,2 MCHF à la fin 2009, soit une diminution de 356,7 MCHF (-4,2%) par rapport à 2008 (8 487,8 MCHF).

6.1.1 Actif non courant

Au 31 décembre 2009, l'actif non courant s'élève au total à 8 025,5 MCHF, soit une diminution de 338,1 MCHF (-4%) par rapport à 2008 (8 363,6 MCHF), due principalement à l'amortissement du LHC⁵. L'actif non courant comprend également les actifs financiers liés au Fonds CHIS (102,8 MCHF).

a) Immobilisations

Au 31 décembre 2009, le montant total des immobilisations s'élève à 7 922,7 MCHF, contre 8 269,5 MCHF en 2008, soit une diminution de 346,8 MCHF (-4,2%). Elles regroupent les bâtiments d'infrastructure et de services, la consolidation du PS, la consolidation du SPS, ainsi que le CNGS, plus les *immobilisations en cours*, qui s'élèvent à 197,3 MCHF. Cette dernière sous-rubrique a augmenté de 90,6 MCHF (84,9%) par rapport à l'exercice précédent (106,7 MCHF), principalement du fait de l'amélioration du LHC.

Quant à la machine LHC, elle a été comptabilisée en immobilisations pour un montant de 7 459,1 MCHF et représente 94,1% des immobilisations. La diminution du montant comptabilisé en 2009 (7 459,1 MCHF) par rapport à 2008 (7 874,1 MCHF) est due à l'amortissement de la machine pour l'exercice 2009 au taux de 5%.

S'agissant du poste « Immobilisations en cours », nous avons examiné, par sondage, un certain nombre de transactions comptabilisées dans les comptes comme « Acquisitions 2009 » et n'avons pas relevé d'erreur significative.

⁵ Voir note 3, Partie 2 des États financiers.

Lors de notre vérification, nous avons analysé les procédures d'inventaire mises en place par la Direction. Nous avons observé que ces procédures permettent une certaine souplesse d'application, selon les besoins propres à chaque département. La mise en œuvre de ces mesures d'une manière non standardisée par les différentes unités concernées est à l'origine de disparités. Nous recommandons donc de mettre en place un ensemble de procédures plus strictes ainsi qu'un mécanisme de suivi régulier au moyen, au moins, d'un exercice d'inventaire réalisé par une équipe indépendante des services comptables et de ceux responsables de la mise en œuvre desdites procédures d'inventaire.

Même si vous sommes conscients que la mise en œuvre de telles procédures a un coût, nous estimons que les bénéfices seraient importants car cela permettrait une utilisation et une maintenance directes, optimales et efficaces des biens.

b) Actifs financiers du Fonds CHIS (102,8 MCHF)

Les *actifs financiers du Fonds CHIS* s'élève à 102,8 MCHF en 2009, soit une augmentation de 9,1% (8,6 MCHF) par rapport à 2008 (94,2 MCHF).

En décembre 2007, un fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie a été créé pour faire face au problème du vieillissement de la population assurée grâce à un système de réserves spécifiques. Ces réserves visent à garantir aux membres du personnel actif et aux pensionnés une assurance équivalente au système de sécurité sociale de la Suisse⁶.

En 2007, les réserves constituées avec le solde des cotisations des exercices précédents ont été transférées vers le fonds capitalisé. Le montant total du fonds varie selon la performance des placements, le rapport cotisations/prestations et les frais de gestion.

Le tableau ci-après présente la performance du Fonds en 2008 et 2009.

Fonds CHIS (en MCHF)	2009			2008
	HIS	LTC	Total	Total
Résultats				
Performance technique	-5,7	4,9	-0,9	4,9
Performance financière			9,4	-7
Total			8,6	-2,1

⁶ Accord entre le Conseil fédéral suisse et le CERN en date du 11 juin 1961 (CERN/115/Rév.3 du 11 juin 1961).

En 2008, les actifs du fonds ont diminué de 2,1 MCHF. En fait, la crise financière de 2008 a eu une incidence directe sur la performance financière du fonds.

En 2009, en revanche, la performance financière et la performance totale du Fonds sont positives (environ 8,6 MCHF).

Il convient de signaler que, en 2009, la présentation des résultats a été pour la première fois légèrement modifiée pour mieux distinguer le Régime d'assurance maladie (HIS) du Régime d'assurance dépendance (LTC).

Cette distinction offre plus de transparence et permet de mieux suivre la performance du Fonds. En fait, elle a montré que la baisse de la performance en 2009 est liée à la performance technique du HIS (rapport cotisations/prestations négatif mais également honoraires et frais généraux du prestataire).

Les honoraires et frais généraux du prestataire, qui s'élèvent à quelque 2,3 MCHF, représentent environ 3,4% des prestations versées par le prestataire au nom du CERN. Si l'on considère la valeur absolue des honoraires versés par le CERN au prestataire, il est recommandé d'évaluer à l'avenir si le recours à un prestataire de services externe est plus économique et efficace qu'une gestion en interne.

De plus, opter pour une gestion en interne de la Caisse permettrait à la Direction de disposer directement de ses propres données et de pouvoir ainsi suivre en permanence tout problème susceptible de se poser à l'avenir et d'y répondre rapidement.

En 2009, les actifs financiers du Fonds s'élèvent à 102,8 MCHF et consistent en des actions, obligations, comptes de placement et comptes courants bancaires, créances vis-à-vis d'UNIQA et un crédit d'impôt anticipé sur des produits de placement réalisés. Le Fonds CHIS a sa contrepartie exacte au passif.

Nous avons examiné les écritures correspondantes et les procédures de transition appliquées aux comptes de l'actif non courant et avons examiné les écritures comptables des comptes de dépenses et d'immobilisations, y compris les amortissements. Nous n'avons relevé aucune erreur significative ; les montants indiqués dans les États financiers sont ainsi vérifiés et confirmés.

6.1.2 Actif courant

Le montant total des stocks, des créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est passé de 124,2 MCHF (en 2008) à 105,7 MCHF (en 2009), soit une diminution de 18,5 MCHF (-14,9%). La répartition de l'actif courant est indiquée dans les notes 4 à 6, Partie 2 des États comptables. Les principes de l'évaluation de l'actif courant sont indiqués dans les principes comptables (note 1 des États comptables).

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie », qui s'élève au total à 26,7 MCHF (61,8 MCHF en 2008), regroupe tous les soldes des comptes bancaires courants du CERN au 31 décembre 2009 et, pour un montant négligeable (inférieur à 0,01%), des comptes de caisse que le CERN utilise pour des petites dépenses.

Nous avons demandé à toutes les banques ayant une relation commerciale avec le CERN de confirmer les soldes des comptes courants au 31 décembre 2009 et avons vérifié qu'ils sont correctement comptabilisés dans les comptes. Toutes les différences relevées ont été expliquées et justifiées.

L'actif courant comprend également les stocks, qui s'élèvent à 5,0 MCHF (environ 4,8% de l'actif courant – valeur brute au 31 décembre 2009, soit 6,8 MCHF, moins une dépréciation de 1,8 MCHF). La valeur peu élevée des stocks est due à une politique de gestion des stocks tendant à avoir le moins possible d'articles en stock grâce à des livraisons directes aux utilisateurs. Nous avons vérifié les stocks à l'aide d'un échantillon d'éléments choisis au hasard. Nous n'avons relevé aucun problème majeur pouvant avoir une incidence sur les comptes à la date de clôture (31 décembre 2009). Nous avons constaté que tous les éléments vérifiés étaient correctement comptabilisés dans les comptes stocks.

Toutefois, nous avons constaté que les biens entrant au CERN ne sont pas tous enregistrés de la même manière. Certains portent un étiquette code-barres et sont comptabilisés dans les entrées en magasin, tandis que d'autres, livrés directement aux utilisateurs, n'ont aucune étiquette. Nous recommandons donc d'adopter une procédure standardisée, par exemple l'utilisation d'un système de code-barres, peu utilisé pour le moment au CERN, afin de faciliter la comptabilisation dans les comptes, mais également d'améliorer la traçabilité des biens pendant leur cycle de vie et aussi de simplifier l'exercice d'inventaire mentionné au paragraphe 6.1.1 a).

Les créances, d'un montant total de 74,0 MCHF (70,0% de l'actif courant) sont constituées pour l'essentiel par les montants dus au CERN par les États membres au titre des contributions. Au 31 décembre 2009, ce poste affichait une hausse notable (passant de 8,9 MCHF en 2008 à 43,6 MCHF en 2009 – soit 41,2 % de tout l'actif

courant). Par ailleurs, ce poste comprend aussi les impôts acquittés par le CERN devant être remboursés en raison de son régime d'exonération fiscale (7,9% de l'actif courant), ainsi que les montants dus par les équipes et les collaborations, plus d'autres créances et paiements d'avance.

Concernant les créances mentionnées ci-dessus, nous avons demandé, par sondage, une confirmation des montants que le CERN a déclarés comme dus à la fin de l'exercice. En outre, les services comptables examinent minutieusement tout écart qui apparaîtrait. Certains clients n'ont pas répondu à notre demande. Nous avons alors vérifié, de nouveau par sondage, le règlement ultérieur, après clôture de l'exercice, des sommes dues et n'avons relevé aucun problème majeur.

6.2 Passif et actif net

6.2.1 Actif net

Cette rubrique correspond à la différence entre le passif et l'actif et comprend les apports en capital, les soldes cumulés et les réserves, comme le montre l'État des variations de l'actif net / situation nette⁷.

6.2.2 Passif non courant

Cette rubrique regroupe les dettes à long terme, les contributions anticipées d'États membres, le passif vis-à-vis du fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie du CERN, et les provisions destinées à couvrir des obligations envers les membres du personnel concernant les prestations postérieures à l'emploi, dont le montant et l'échéance sont incertains.

Le passif non courant s'élève au total à 4908,8 MCHF à la fin 2009, contre 4 712,4 MCHF en 2008, soit une augmentation de 196,4 MCHF (4,2%), principalement due aux prestations postérieures à l'emploi.

- a) Les dettes à long terme ont diminué de 10,6 MCHF (-2,3%), passant de 451,9 MCHF en 2008 à 441,3 MCHF en 2009. Elles comprennent les prêts de la Banque Fortis et de la FIPOI. La dernière tranche du prêt de la BEI pour le projet LHC a été remboursée au cours de l'exercice 2009.
- b) Au 31 décembre 2009, le passif à l'égard des États membres (contribution au ppar de cinq États membres) s'élève à 20,4 MCHF contre 20,0 MCHF en 2008, soit une

⁷ États financiers, Partie 2, page 15.

augmentation de 401 kCHF (2%) due au taux d'indexation 2009. La recommandation formulée par nos prédécesseurs de la Cour des comptes d'Autriche d'annuler cette dette n'a pas encore abouti (voir l'annexe 1).

- c) Les prestations postérieures à l'emploi⁸ représentent l'estimation du passif des régimes à prestations définies de retraite et de couverture maladie postérieure à l'emploi auxquelles ont droit les membres du personnel du CERN actifs ou pensionnés à la date de clôture des États financiers⁹. La provision pour prestations postérieures à l'emploi se fonde sur le calcul, à l'aide d'études actuarielles, de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Le tableau ci-après montre l'évolution depuis 2006:

(en MCHF)				
Prestations postérieures à l'emploi	2006	2007	2008	2009
Prestations de retraite	1 523,9	829,7	2 397,7	2 450,9
Prestations maladie	1 474,3	1 214,9	1 438,7	1 597,4
Passif net	2 998,2	2 044,6	3 836,4	4 048,3

En 2008 et 2009, le passif a augmenté par rapport à 2007, du fait de la diminution du taux d'actualisation qui est passé de 3,34% en 2007 à 2,59% en 2008 et 2,55% en 2009, mais aussi de deux autres facteurs, à savoir la mise à jour des hypothèses actuarielles et les effets financiers.

Nous avons examiné les deux rapports actuariels et vérifié que les montants indiqués dans les comptes correspondent aux estimations actuarielles. Conformément au rapport des commissaires aux comptes sur les États financiers de 2007, nous souscrivons à la pratique consistant à mener des études actuarielles tous les ans. Nous recommandons qu'une telle étude soit réalisée, comme indiqué, tous les ans, et suivrons l'avancement des travaux à l'avenir (voir l'annexe 1).

- d) Au 31 décembre 2009, le montant total des autres provisions s'élève à 296,0 MCHF, soit une diminution de 13,8 MCHF (-4,5%) par rapport à 2008 (309,8 MCHF). Lors de notre vérification, nous avons observé que les corrections financières devant être apportées à deux projets financés par la Commission européenne n'étaient pas répertoriées comme provisions. En outre, même si ces corrections et les provisions correspondantes n'étaient pas significatives pour les comptes, nous avons constaté

⁸ Selon l'IPSAS 25, en vigueur depuis le 28 février 2008.

⁹ Voir États financiers, Partie 2, note 11, tableau a).

qu'aucune consigne n'avait été donnée aux autres chefs de projet afin d'éviter que de telles corrections n'aient à l'avenir à être apportées à d'autres projets. Nous recommandons donc que la Direction définisse une procédure standardisée qui prévoit de communiquer systématiquement aux chefs de projet toutes les corrections financières et informations reçues de la Commission européenne concernant des projets financés par l'UE, afin qu'ils puissent prendre des mesures correctives en temps voulu.

Réparation du secteur 3-4

En 2008, suite à l'incident survenu au LHC en 2008, un montant de 22,8 MCHF pour la réparation du secteur 3-4 et les coûts liés à la reconstitution du stock de pièces de rechange a été alloué au poste « Provisions - Autres » du passif non courant. Les réparations ont été achevées cette année et la provision correspondante de 2008 a été entièrement soldée. Le montant de 8,9 MCHF inscrit comme provision dans les États financiers concernent uniquement le stock de pièces de rechange.

Démantèlement

En 2009, aucune provision n'est comptabilisée pour les coûts de démantèlement. Même s'il n'existe pour le CERN ni obligation légale de démanteler une installation (LHC, CNGS, etc.) ni engagement de sa part en ce sens, on ne peut exclure que, plus le temps passe et plus le terme de l'exploitation d'une installation approche, plus le CERN risque d'être un jour soumis à une telle obligation.

Par ailleurs, il n'est pas possible de prévoir le devenir et l'état des installations au terme de leur exploitation.

C'est pourquoi l'hypothèse selon laquelle, d'un point de vue financier et comptable, il n'y a pas lieu de faire figurer dans les États financiers du CERN pour 2009 d'estimations pour des dépenses liées à des opérations de démantèlement est fondamentalement correcte.

6.2.3 Passif courant

L'état du passif et les notes correspondantes ont été examinés à l'aide de la documentation à l'appui des transactions correspondantes. Au 31 décembre 2009, le montant total de cette rubrique s'élève à 722,8 MCHF, soit une diminution notable de 318,5 MCHF (-30,6%) par rapport au montant de 2008 (1 041,3 MCHF).

- a) Le montant total des dettes à court terme et des découverts bancaires, qui correspond aux dettes à long terme à échéance en 2010 et aux emprunts à court terme auprès de banques, s'élève à 305,1 MCHF, soit une diminution notable de 321 MCHF (-51,3%) par rapport au montant de 2008 (626,1 MCHF). La plupart de ces emprunts étant en général remboursés en quelques mois, il est d'autant plus important que les contributions des États membres soient versées dans les délais.
- b) Les autres postes du passif correspondent aux fournisseurs (52,9 MCHF), aux avances reçues au titre des Équipes et Collaborations (158,9 MCHF) et aux charges à payer pour les prestations liées au personnel (congrés payés et indemnités de fin de contrat) (163,8 MCHF). Ce dernier montant correspond à l'estimation de la valeur actualisée cumulée du passif de l'Organisation envers ses membres du personnel.
- c) Les produits différés (38,8 MCHF) correspondent à des avances reçues d'États membres, de l'UE et d'autres projets, qui doivent être ultérieurement comptabilisées comme produits.
- d) En 2009, le poste Autre passif courant s'élève à 3,2 MCHF, soit une augmentation de 1,4 MCHF (80,5%) par rapport à 2008 (1,8 MCHF).
Nous n'avons relevé aucune erreur ; les montants indiqués sont ainsi vérifiés et confirmés.

7. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2009

L'État de la performance financière montre les produits et les charges financiers et opérationnels, classés et présentés de manière cohérente afin d'expliquer le solde net (excédent ou déficit) de l'exercice¹⁰.

- a) Le total des produits opérationnels, qui s'élève à 1 286,4 MCHF, a enregistré une baisse notable de 1 615,5 MCHF (-55,7%) par rapport à 2008 (2 901,9 MCHF), principalement en raison de la diminution du poste « Contributions supplémentaires des États membres », qui s'élève en 2009 à de 18,5 MCHF (-23,5%), et de la diminution du poste « Transferts aux immobilisations », qui est passé de 1 728,2 MCHF en 2008 à 90,6 MCHF en 2009, soit une réduction de 1 637,6 MCHF.

¹⁰ IPSAS 1: « Au minimum, l'état de la performance financière doit comporter des postes présentant les montants suivants: les produits et le solde des activités opérationnelles, les charges financières et les éléments extraordinaires, le solde net de l'exercice. »

Les contributions de l'UE aux projets cofinancés par l'UE ont augmenté de 2 745 kCHF (16,6%).

- b) Le total des charges opérationnelles est plus ou moins conforme à celui de l'exercice précédent. Il s'élève à 1 280,7 MCHF contre 1 278,0 MCHF en 2008, soit une légère diminution de 2,7 MCHF (0,2%). Il existe deux grandes catégories de charges opérationnelles : Les *charges de matériel* et les *charges de personnel*. Alors que les charges de matériel ont diminué, passant de 806,3 MCHF en 2008 à 789,0 MCHF en 2009 (-2,1%), les charges de personnel ont augmenté de 20 MCHF, passant de 471,7 MCHF en 2008 à 491,7 MCHF (+4,2 %) en 2009.

Concernant le « Matériel », nous avons observé une diminution du poste « Charges d'amortissement » (principalement pour le LHC), et une augmentation des postes « Energie », « Services de support » et « Autres frais généraux ». S'agissant du « Personnel », l'augmentation observée est liée en grande partie à celle des « Prestations postérieures à l'emploi ».

- c) L'excédent net des activités opérationnelles est passé de 1 624,0 MCHF fin 2008 à 5,7 MCHF en 2009, soit une forte réduction de 1 618,3 MCHF.
- d) À l'inverse, le déficit des activités financières diminue de 7,2 MCHF (-24,9%), passant de 29,1 MCHF en 2008 à 21,8 MCHF en 2009. Le détail des produits et charges financiers est présenté dans les États financiers, Partie 2, note 22.

Nous avons vérifié les montants versés par le CERN à la Fortis pendant l'exercice 2009 et l'inscription des opérations dans les comptes.

- e) Le déficit net de l'exercice 2009 s'élève à 16,2 MCHF, soit, comparé à l'excédent net de 1 594,9 MCHF en 2008, une diminution notable de 1 611,1 MCHF, due essentiellement au fait que, pour cet exercice financier, il n'y a pas eu d'inscription d'immobilisations à l'actif.

Nous avons vérifié la composition de l'État de la performance financière d'après le solde et la consolidation des comptes annuels correspondants. À l'issue de nos demandes d'informations auprès des services comptables, nous n'avons relevé aucune opération extraordinaire. Nous certifions donc les montants comptabilisés dans les États financiers ainsi que le déficit net de l'exercice 2009.

8. ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET 2009

En 2009, les variations de l'actif net (234,7 MCHF) sont dues à la comptabilisation des charges directement inscrites dans l'actif net (218,5 MCHF : variations liées aux estimations des pertes actuarielles relatives à l'assurance maladie et à la Caisse de pensions) et au déficit net de l'exercice (16,2 MCHF).

S'agissant de la réconciliation comptable, nous avons constaté que toutes les écritures sont étayées par une documentation adéquate et inscrites correctement dans les comptes correspondants.

9. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2009

Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources des entrées de trésorerie, les éléments qui ont fait l'objet de sorties de trésorerie pendant l'exercice, ainsi que le solde de trésorerie à la date de clôture des états financiers. En 2009, l'Organisation a présenté les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode directe, suivant laquelle les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes sont présentées. Les flux de trésorerie nets des activités opérationnelles montrent un excédent des entrées de trésorerie par rapport aux paiements de 393,0 MCHF. Les flux de trésorerie nets des activités d'investissement, qui comprennent les charges de personnel et de matériel et la capitalisation du fonds CHIS (voir paragraphe 6.1.1), s'élèvent à -99,7 MCHF. Les flux de trésorerie nets des activités de financement s'élèvent à 328,5 MCHF. En conséquence, la diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 35,1 MCHF. Si l'on y ajoute le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en début d'exercice (61,8 MCHF), on obtient un montant de 26,7 MCHF au 31 décembre 2009.

Nous avons vérifié les écritures correspondantes en choisissant des échantillons dans plusieurs comptes. Toutes les opérations vérifiées sont étayées par une documentation adéquate. Le tableau des flux de trésorerie est ainsi vérifié et confirmé.

10. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de notre vérification du cycle des activités des ressources humaines, s'agissant notamment des procédures de recrutement telles que l'ouverture de postes et l'octroi de

contrats de durée indéterminée, nous avons constaté que l'analyse des critères de sélection et l'évaluation correspondante des différents candidats étaient en général menées de manière appropriée. Toutefois, nous avons constaté qu'il n'est pas facile de comparer ces évaluations étant donné qu'elles sont réalisées sur une base individuelle.

En fait, il n'existe pas de grilles d'évaluation ou d'appréciation. De telles grilles pourraient servir à mettre en application les principes énoncés dans les Statut et Règlement du personnel. Une grille d'évaluation, prédéfinie et disponible avant l'établissement d'une liste restreinte de candidats éligibles, voire avant le début de la procédure de recrutement, permettrait d'évaluer tous les candidats de manière synoptique d'un coup d'œil, selon les critères de sélection définis dans l'avis de vacance d'emploi. Nous recommandons l'adoption systématique de grilles d'évaluation prédéfinies pour plus de transparence dans la procédure de sélection et donc un plus grand respect du principe d'égalité de traitement entre les personnes énoncé dans le préambule des Statut et Règlement du personnel du CERN.

Par ailleurs, si nous comprenons que la mobilité interne constitue un pilier important de la politique générale du Département HR, nous sommes d'avis que, lorsque l'avis de vacance pour l'octroi d'un contrat de durée indéterminée concerne un poste sensible, par exemple un poste ayant trait à des activités à haut risque nécessitant des compétences techniques ne pouvant être acquises en cours d'emploi, il devrait y avoir directement un avis de vacance ouvert aux candidatures internes et externes. En fait, nous avons constaté quelques cas où des membres du personnel ont obtenu, par mobilité interne ou par la procédure d'octroi d'un contrat de durée indéterminée, un poste sensible ou spécialisé sans qu'il y ait eu un concours ouvert aux candidats externes et internes. En conséquence, étant donné qu'une liste de postes sensibles n'a jamais été prédéfinie dans un document approuvé, nous recommandons de créer et de tenir à jour une telle liste. D'une manière générale, à l'appui du principe « d'égalité de traitement entre les personnes » lors de la sélection de candidats à des postes sensibles, les deux mesures mentionnées précédemment (grilles d'évaluation prédéfinie et concurrence ouverte) devraient être adoptées en sus d'autres instruments qui augmenteraient l'indépendance des comités de sélection, comme le recours à l'avis de consultants externes lorsque des compétences spécialisées supplémentaires sont requises.

11 SERVICE D'AUDIT INTERNE

En mai 2010, date de l'établissement de notre rapport, le service d'audit interne était composé de trois auditeurs (dont un recruté en juillet 2009), ce qui porte les effectifs à 3 ETP. De plus, une secrétaire à temps partiel (20%) a été affectée au service.

Au 31 décembre 2009, l'Organisation disposait d'un auditeur interne pour un budget de 436 MCHF et d'un auditeur pour 925 membres du personnel employés.

Pour préserver les capacités et le rôle stratégique du service, et également de limiter le plus possible de nouvelles perturbations en cas de départ de l'un des auditeurs internes, nous recommandons de maintenir les effectifs à un minimum de 3 auditeurs professionnels et expérimentés. Si le service d'audit interne devait de nouveau avoir la responsabilité d'un audit interne sur la Caisse de pensions (activité dont il a été déchargé en février 2008), ou s'il était amené de son propre chef à préconiser d'augmenter le nombre d'audits techniques et opérationnels dans les années à venir, nous recommandons que ses effectifs continuent d'être augmentés en fonction des risques d'audit qui seront relevés et de l'étendue des audits requis.

De plus, si le service d'audit interne devait élargir l'étendue de ses audits à des domaines techniques et opérationnels, nous recommandons qu'il recrute un expert technique qui ait une expérience dans le domaine de l'audit.

L'an dernier, le pourcentage de recommandations approuvées a augmenté passant de 45% en 2007 à 95% en 2008 et à 90% en 2009.

Nous soutenons donc le fait que le service d'audit interne comme la Direction considèrent une nouvelle fois comme prioritaire le suivi des recommandations de l'audit interne et y accordent une plus grande attention, et recommandons que le service d'audit interne continue d'assurer au moins une fois par an le suivi de ses recommandations et l'avancée de leur mise en œuvre par la Direction (voir également l'annexe 1).

En outre, étant donné que les services comptables, suite à notre proposition, ont mis en place un registre des exceptions – document dans lequel les exceptions aux procédures comptables standard sont enregistrées et approuvées par un membre de la Direction, nous recommandons que l'audit interne examine soigneusement, au moins une fois par an, ce registre pour évaluer la pertinence des exceptions répertoriées.

Enfin, nous confirmons que l'audit interne a apporté l'appui requis aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat en leur fournissant l'aide technique

requis pour comprendre les systèmes et outils spécifiques du CERN et en faisant en sorte que l'Organisation réponde à leurs demandes d'information.

La mission principale de l'audit interne est de fournir des services de conseil et de vérification indépendants au Directeur général, et indirectement au Conseil, sur la gestion des risques, les procédures de contrôle et de gouvernance de l'Organisation. Au-delà de l'appui et de l'aide technique apportés par le service d'audit interne, le fait que le service d'audit interne puisse avoir un accès plein et entier aux commissaires aux comptes et au Comité consultatif permanent sur les audits du CERN (SACA) constitue une garantie supplémentaire de son indépendance.

12. SUIVI DES RECOMMANDATIONS POUR LA PÉRIODE 2006 - 2008

Le Conseil ayant demandé d'examiner les recommandations passées des commissaires aux comptes et leur adoption, nous avons passé en revue les recommandations qui ont été formulées par les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche entre 2004 et 2007¹¹ et les observations correspondantes de la Direction¹².

De plus, l'annexe 1 regroupe également toutes les recommandations que nous avons formulées dans notre rapport de 2008.

L'annexe 1 se limite à deux catégories de recommandations :

- a) Les recommandations toujours en cours (recommandations que les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche et/ou nous-mêmes considérons comme inabouties) ;
- b) les recommandations que les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche considéraient comment « en cours » et que nous-mêmes considérons comme abouties.

Par ailleurs, l'annexe 1 comprend également les observations reçues de la Direction du CERN au moment de la publication de son rapport, ainsi qu'un état récent des mesures prises par elle.

¹¹ Voir CERN/2559 - CERN/FC/4810, CERN/2609 - CERN/FC/4923, CERN/2668 - CERN/FC/5043, CERN/2721 - CERN/FC/5140, CERN/2788 - CERN/FC/5246.

¹² Voir CERN/2560 - CERN/FC/4811, CERN/2610 - CERN/FC/4924, CERN/2669 - CERN/FC/5044, CERN/2722 - CERN/FC/5141.

Il apparaît que la majorité des recommandations de nos prédécesseurs, ainsi que nos recommandations, ont été suivies d'effet. Nous sommes donc satisfait de la volonté et de l'intérêt manifestés par la Direction pour plus d'efficacité dans en matière administrative et financière.

ANNEX 1

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
<p>2006</p>	<p><u>Funds and Reserves</u> Other Reserves (CHIS): a) The External Auditors recommended to consider the assignment of the health insurance scheme to the insurance company in full. b) (...)</p>	<p>a) The Management will issue a new market survey to evaluate the possibility of a complete outsourcing of the insurance risk. (2006) b) (...)</p>	<p>a) Ongoing - A market survey should be launched in 2008. b) Completed.</p>	<p><u>Ongoing.</u> We have requested Management, when carrying out the survey requested by the Council, to consider that also economic conditions may vary during the years, and to take in consideration also our recommendation in paragraph 6.1.1 b)</p>
<p>2006 2007 (see § 6.2.2 lit.c)</p>	<p><u>Long-term debts</u> c) ppbar contributions: the External Auditors recommended entering into negotiations with the Member States concerned to write-off the outstanding amounts.</p>	<p>The Management accepted the recommendation and will take the necessary steps.</p>	<p>Pending - It has been decided to defer action until 2010.</p>	<p><u>Pending</u> Action will be further deferred by the Management in the coming years.</p>

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
<p>2007 (see § 6.1.2) and 2008</p>	<p><u>Other Receivables</u> The heading “5.4 Other Receivables and Prepayments” includes an amount of 2.49 MCHF committed for the repair of the inner triplet magnet to be invoiced to Fermilab in 2008. There is no sufficient evidence that the amount was notified to and agreed by the debtor. The External Auditors recommend that the amount to be received by the Organization is adequately supported by an agreement between the parties.</p>			<p><u>Completed</u> Negotiations for in-kind contributions from Fermilab to the LHC Improvement Project were concluded as at 31 December 2009. CERN recorded this amount in its entirety as in-kind contribution.</p>
<p>2007 (see § 6.2.2 lit.e)</p>	<p><u>Post-employment Benefits</u> To ensure the best estimate of the expenditure required for a rational settlement of the present obligation at the reporting date, we recommend to ensure to draw up the actuarial reviews on a yearly basis.</p>			<p><u>Completed for 2009.</u> In financial year 2009 an actuarial review was drawn up by an independent actuarial. In line with the Austrian recommendation, we recommend to perform actuarial reviews on a yearly basis. Management agreed that from 2010 onwards the actuarial review will be performed on a yearly basis.</p>

Report	Recommendation raised By Italian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2008	We recommend that, at the closing date, both CERN and its Pension Fund use a foreign exchange rate generally world-wide accepted as rates officially published by a public institution such as, for example, the Swiss National Bank, the European Central Bank, etc.		<p><u>Completed by the CERN.</u></p> <p>Management agreed to use for the year end the Swiss official published exchange rates.</p> <p>For the Pension Fund we refer to the related Report</p>
2008	We support the priority and high attention given by Internal Audit and top Management to the follow up of internal audit recommendations and we recommend that Internal Audit perform the follow up of recommendations and the status of their implementation by the Management at least on an annual basis.		<p><u>Completed for 2009</u></p>